LE GÉNIE DE LA BASTILLE

Association pour la diffusion et la défense de l'art contemporain dans le quartier de la Bastille

Membres du CA :
ARySQUE
Laurence Le Moyec
Danielle Loisel
Pascale Carrier
Philippe Monnet
Philippe Jacquard

126, rue de Charonne
75011 Paris

coordinateurgeniebastille@gmail.com
www.legeniedelabastille.com

Siret :
428 425 292 00052

POUR EXPOSER DANS LA GALERIE DU GÉNIE EN 2026

Le Génie de la Bastille propose à tout artiste d'exposer à la Galerie du Génie, située 126, rue de Charonne (Paris 11), selon un mode détaillé dans le « Contrat ».

Les points principaux sont :

- Un projet d'exposition est présenté, au préalable, à la **Commission Galerie du Génie.**
- Pour toute exposition, l'association demande une **PARTICIPATION FINANCIÈRE** à son fonctionnement**.**

Tarifs pour une semaine du lundi 10h au **dimanche 19 h.**

- Pour les membres du Génie : **300 €. Idem pour étudiants en école ou fac d'arts.**
- Pour les non-membres du Génie : **650 €**.

Dans le cas d'une exposition « mixte » (membre(s) du Génie + artistes extérieurs), le tarif privilégié est de **350 €**, auquel s'ajoutent **50 €** de cotisation d'adhésion « artiste ami » pour chaque artiste extérieur.

Une « **Charte concernant l'utilisation, l'entretien et la remise en état de la galerie »** sera signée entre **l'(les)exposant(s)** et le **responsable de la galerie** le jour de l'accrochage, lors de la remise des clefs et de l'état des lieux (photos ou vidéo pourront être faites pour éviter tout litige).

L'exposant s'engage donc à rendre les lieux dans le même état que le jour de son entrée dans les lieux.

L'(les) exposant(s) devra (devront) :

1) Après validation par la Commission Galerie déposer à la galerie, auprès de la responsable de la Commission, le contrat signé, dans un délai de **3 mois au plus tard avant la date prévue de l'exposition*.**
 Cette disposition s'applique **sauf si la durée entre la décision de la commission et l'exposition est inférieure à 3 mois, auquel cas, il sera demandé l'ensemble des règlements dès réception de l'avis positif.*
 Le contrat signé devra être **accompagné d'un chèque de caution de 200€** (Non encaissé et détruit ou restitué sur demande après le dernier jour de l'exposition, sous réserve du respect de la « **Charte concernant l'utilisation, l'entretien et la remise en état de la galerie** »).

2) Adresser son (leur) règlement à l'association, au plus tard :

-Par virement bancaire (RIB joint) **libellé ainsi : Nom de l'artiste ou/et pseudo et « Participation aux frais de la galerie » 1 semaine avant le jour de l'accrochage.**

PRÉSENCE

Les artistes exposants s'engagent à être présents tout au long de l'exposition, afin d'accueillir le public de 14 à 20 h (de 14 à 19 h le dimanche).

COMMUNICATION

Le Vernissage et les éléments de communication (dossier de presse, flyers, invitations) sont à la charge de l'exposant (ou des exposants) selon la charte graphique fournie par le Génie, à respecter. Le Génie de la Bastille diffusera l'invitation sur sa mailing-list et son site- web.

VENTES

Le Génie ne perçoit pas de pourcentage sur les ventes de l'exposant qui se charge de réaliser lui-même ses échanges commerciaux.

(Conditions détaillées dans le Contrat d'exposition)